

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 16 mai 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 16 mai 2022 à 18 h 30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER – MAURY – SANCHEZ – COULONVAL – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA – SALANDINI.

Absents excusés : MM. et Mme. BROUSSE – FOURES – BELUCHE – LEVEJAC.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- **SIC LA REDORTE – PROGRAMME TRAVAUX 2022.**

Monsieur Raymond BENOIT chargé des travaux, présente le programme voirie 2022 qui aura un coût d'environ 120 000 €.

Il propose de mandater le syndicat pour la réalisation de l'emprunt qui sera fiscalisé.

Accord unanime du Conseil Municipal.

Concernant l'organisation du SIC, M. le Maire indique que ce dernier a accepté l'adhésion de deux nouvelles communes Pradelles-Cabardès et Villalier et sollicite les communes adhérentes pour avis.

Avis favorable du Conseil Municipal.

- **PARCOURS SPORTIFS : DEMANDE DE SUBVENTION ETAT.**

M. le Maire informe ses collègues que la commune a été sollicitée par les services de l'Etat l'informant des possibilités d'aides pour des équipements sportifs, au titre de l'Agence Nationale des Sports (A.N.S.).

M. le Maire rappelle à ses collègues la décision prise concernant la réalisation d'un parcours sportif avec pumptrack sur les terrains communaux situés à proximité du giratoire Est.

Compte tenu qu'un seul équipement par an peut être subventionné, il propose ce projet d'un montant de 45 400 € H.T.

Accord unanime du Conseil Municipal pour déposer le dossier.

Le Maire en profite pour indiquer qu'il sollicitera la Région dans les mêmes conditions.

- **APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS : AMI SANTE.**

M. le Maire propose à ses collègues que la commune soit candidate auprès de la Région pour un partenariat au titre des AMI Santé qui concerne l'accompagnement de personnels de santé.

La constitution du dossier est réalisée en collaboration avec les services de l'Agglo.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **DECISION MODIFICATIVE N° 1.**

Transfert d'un montant de 80 000 €, vente garages, de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **POLICE PLURICOMMUNALE.**

Après plusieurs réunions et une proposition d'organisation faite par les services de Carcassonne Agglo qui assistent les communes intéressées par la mise en place d'une police intercommunale, il y a lieu de prendre une décision.

M. le Maire fait part à ses collègues, compte tenu des montants engagés, de la création de ce service qui nécessite minimum l'adhésion de quatre communes dont Villegly, Villalier et Malves et Villarzel, autrement, il paraît prudent de ne pas poursuivre la démarche.

Il rappelle que pour six communes, la participation de Villegly serait de 18 000 € et pour quatre communes de 21 000 €.

Accord unanime du Conseil Municipal sur cette proposition.

- BAIL EMPHYTEOTIQUE : CAP SOLAR 79 (AVENANT).

M. le Maire rappelle à ses collègues que la commune a signé le bail avec ENGIE pour l'opération panneaux photovoltaïques « La Verdure ».

Il s'avère que la commune est redevable des frais à hauteur de 10 % à l'O.N.F., relatifs à toutes les recettes générées sur les terrains communaux soumis au régime forestier.

Compte tenu du montant du bail de 200 000 €, la part dûe à l'O.N.F. est de 24 000 € T.T.C.

Au regard des conditions du bail ces frais sont répercutés à ENGIE.

Le bail proposé reprend ces conditions financières composées de 12 000 € qui viennent en complément du premier versement par ENGIE et la deuxième partie qui sera réglée avant fin 2023 passe de 100 000 € à 112 000 €.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- ACTUALISATION DES LOYERS AU 1^{er} JUILLET 2022.

Comme tous les ans, il est proposé au Conseil Municipal la modification des loyers, à compter du 1^{er} juillet 2022.

M. le Maire rappelle que le pourcentage a été calculé à partir de l'indice du 4^{ème} trimestre de l'année précédente, à savoir :

- Loyers commerciaux ⇨ + 2,42 %,
- Appartements communaux ⇨ + 1,61 %,
- Garages communaux ⇨ + 1,61 %

Accord unanime du Conseil Municipal.

- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : A BISTO DE NAZ.

M. le Maire informe ses collègues que l'association de rugby « A Bisto de Naz » se propose de faire une soirée finale grand écran, à l'occasion de son tournoi à laquelle toute la population est invitée et sollicite une subvention pour faire face aux dépenses supplémentaires.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité une subvention de 500 €.

- QUESTIONS DIVERSES.

M. le Maire sollicite l'accord de ses collègues pour rajouter à l'ordre du jour, conformément au règlement intérieur, quelques dossiers.

Il s'agit de :

- Conventionnement avec le Syaden.

M. le Maire informe ses collègues que la commune a été saisie par le Syaden pour 3 missions. La première concerne le diagnostic éclairage public, la deuxième, une mission thermique portant sur la salle polyvalente et le camping et la troisième, la création d'ombrières avec installation d'une borne de recharge électrique sur l'emplacement parking prévu résidence Marcou.

Il propose à ses collègues d'approuver ces missions.

Accord unanime du Conseil Municipal qui mandate le Maire à signer les conventions.

- Dénomination de rue.

Afin d'attribuer un numéro à une nouvelle construction située dans le secteur du Maillols, il est créé l'Impasse du Crouzet.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

M. Raymond BENOIT informe la réalisation de peintures au sol aux lotissement Le Moulin à Vent I et Le Moulin à Vent II, ainsi qu'aux différents parkings.

M. Emmanuel COULONVAL présente le projet du règlement de location de la salle polyvalente. M. le Maire propose qu'une fois les remarques faites par les élus, il soit transmis à l'ensemble du Conseil Municipal pour l'ultime observation.

Le nouveau règlement sera approuvé lors du prochain conseil municipal.
Il rentrera en vigueur à la rentrée de septembre.

M. Stéphane AZEMA informe de la réunion préparatoire à la prochaine assemblée générale de l'amicale laïque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 H 30.

Le Maire,




Alain MARTY